Ordre de service d'action

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Direction générale de l'enseignement et de la recherche **Service de l'enseignement technique** **Sous-direction des politiques de formation et d'éducation** **Bureau de l'action éducative et de la vie scolaire** **78 rue de Varenne** **75349 PARIS 07 SP** **0149554955**	**Note de service** **DGER/SDPFE/2019-423** **28/05/2019**

Date de mise en application : Immédiate
Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 27/09/2019
Cette instruction abroge :
DGER/SDPFE/2017-562 du 28/06/2017 : Note de service relative à la première édition du festival de plaidoiries citoyennes de l'enseignement agricole " La parole est à l'avenir !".
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 3

Objet : appel à participation - Plaidoiries citoyennes de l'enseignement agricole 2020 : « La parole est à l'avenir ! ».

Destinataires d'exécution
Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt des DOM Hauts Commissariats de la République des COM Établissements d'enseignement agricole publics et privés

Résumé : la présente note de service précise les modalités aux plaidoiries citoyennes de l'enseignement agricole 2020 : « La parole est à l'avenir ! »

1 - Contexte

Dans le cadre de la mobilisation de l'enseignement agricole pour les valeurs de la République, un des grands objectifs du plan d'action est de développer la citoyenneté et la culture de l'engagement, notamment en encourageant la culture du débat, de l'expression des positions et des divergences.

La direction générale de l'enseignement et de la rechercher (DGER), souhaite encourager les futurs citoyens à participer au débat public en les incitant à s'emparer collectivement des questions d'actualité.

Il est donc proposé aux établissements de participer à la seconde édition des plaidoiries citoyennes de l'enseignement agricole : « **La parole est à l'avenir !** », consacrée cette année aux questions relatives à l'égalité femmes-hommes.

Le choix du thème fait directement écho à la nouvelle convention interministérielle pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif signée par le ministère de l'agriculture et de l'alimentation et dont l'objectif est de mieux répondre aux besoins sociétaux tant en matière de mixité des métiers, de respect mutuel, d'éducation à la sexualité que la lutte contre les violences sexistes et sexuelles et les cyberviolences.

Il s'agit également de répondre aux enjeux de l'éducation au développement durable mise en œuvre au sein de l'enseignement agricole et plus particulièrement au sous-objectif 4.7 du développement durable défini par l'organisation des nations unies (ONU) qui vise à faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence et de la contribution de la culture au développement durable.

Ainsi, présenter une plaidoirie sur cette thématique citoyenne sera l'occasion pour les participants de défendre une position, au cours d'une prestation orale éloquente qui sera le reflet d'un raisonnement complexe laissant apparaître l'esprit critique et questionnant le sens qui sous-tend l'action.

2 - Mise en œuvre

Objectifs

Les plaidoiries citoyennes de l'enseignement agricole ont pour but de mobiliser des élèves, apprentis et/ou étudiants souhaitant défendre une position en lien avec la thématique de l'égalité femme/homme et s'interroger sur la place de chacun et chacune, femmes et hommes, dans les sociétés d'aujourd'hui.

Pour les établissements participants, il s'agit de :

- valoriser l'analyse et de développer l'esprit critique en se référant à des expertises reconnues ;
- encourager le débat et la prise de parole ;
- construire un raisonnement (complexité, réflexivité) menant à une solution ;
- s'engager dans une démarche de projet et de travail coopératif ;
- favoriser la pluridisciplinarité ;
- s'interroger sur : quelles égalités entre les femmes et les hommes aujourd'hui ?

Description de la plaidoirie :

Il s'agit d'une prestation orale éloquente de 6 mn, présentée devant un jury national composé également de femmes et d'hommes, ayant fait l'objet d'une préparation collective au sein de chaque établissement. L'exposé ne doit pas être lu. Les candidats pourront toutefois s'aider de leurs notes si nécessaire. Les plaidoiries, prononcées en public, se déroulent sur scène, équipées d'un pupitre et sont sonorisées et filmées dans le but d'être diffusées largement après la manifestation. Elles feront l'objet d'une remise de prix à l'issue des délibérations des membres du jury.

Dans le cadre de la reconnaissance des apprentissages informels, l'ensemble des participants recevra une preuve de leur contribution via un badge numérique leur permettant de valoriser leur prestation.

Appuis possibles :

La formation, « art oratoire : accompagner les jeunes à prendre la parole devant un public » (action FORMCO n°570375), inscrite dans le cadre du PNF, propose aux enseignants et CPE d'acquérir des techniques et de s'approprier des outils relatifs à la prise de parole en public afin d'accompagner les jeunes dans la préparation de prestations orales.

L'animatrice du réseau national insertion-égalité pourra également répondre aux interrogations des établissements souhaitant s'engager.

Modalités de participation

La participation à l'édition 2020 des Plaidoiries citoyennes de l'enseignement agricole « **La parole est à l'avenir !** » est ouverte à toutes les filières et tous les niveaux de l'enseignement agricole privé sous contrat et public.

Le choix des établissements peut se porter soit sur une classe entière ou un groupe-classe mais peut aussi retenir la motivation d'un groupe de représentants des jeunes élus aux différentes instances, éco-responsables, membres de l'Association Sportive (AS), de l'Association des Lycéens, Etudiants, Stagiaires et Apprentis (ALESA), à participer. Le groupe constitué devra ensuite se concerter pour choisir un ou deux de ses membres pour plaider devant un auditoire au cours d'une journée nationale consacrée à cet événement.

Les établissements souhaitant participer à cette manifestation devront faire parvenir au Bureau de l'action éducative et de la vie scolaire (BAEVS), le formulaire de candidature (annexe 1) et un dossier comportant une description du projet à défendre par les élèves, apprentis ou étudiants (annexe 2) le **27 septembre 2019** au plus tard par voie électronique, en mentionnant « candidature plaidoiries » dans l'objet du courrier électronique, sous format PDF, à l'adresse suivante :

concours-baevs.dger@agriculture.gouv.fr

Il fera l'objet d'un accusé de réception par voie électronique.

Une sélection de 6 dossiers sera effectuée par un comité constitué par la DGER avant le 04 octobre 2019, selon des critères d'évaluation définis dans la grille d'évaluation des candidatures (annexe 3).

Une attention particulière sera accordée aux projets mobilisant, dans leur conception, mise en œuvre et phase de plaidoirie, toute la variété des acteurs de la vie des établissements, à commencer par des jeunes de filières et niveaux différents.

Une fois sélectionnés, les établissements pourront, à leur demande, bénéficier d'une journée d'appui de la part de l'animatrice nationale sur la thématique.

Les candidats seront évalués par un jury composé également de femmes et d'hommes, acteurs culturels, associatifs, médiatiques et institutionnels, à l'occasion d'un « grand oral » des plaidoiries qui aura lieu à Paris.

La date de l'événement et la composition du jury seront arrêtées et notifiées aux intéressés au plus tard au mois de décembre 2019.

3 - Échéancier

- 27 septembre 2019 : Date limite pour l'envoi du formulaire et du dossier de candidature au BAEVS, à l'adresse concours-baevs.dger@agriculture.gouv.fr ;

- 04 octobre 2019 : Sélection de 6 établissements ;
- Fin mars - début avril 2020 : présentation à Paris des 6 projets retenus.

4 - Conditions financières

Les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration pour participer à la plaidoirie, sont pris en charge par la DGER, pour 2 apprenants et un adulte accompagnateur, à concurrence de 1000€ sur présentation de justificatifs.

5 - Personnes ressources à la DGER/BAEVS

- Géraldine COULON, animatrice du réseau « Insertion-Egalité »

geraldine.coulon@educagri.fr

- Edouard SCHERRER, chargé de mission culture

edouard.scherrer@agriculture.gouv.fr

- Florence MOZ, chargé de mission insertion-égalité, handicap, développement durable

florence.moz@agriculture.gouv.fr

Le directeur général de l'enseignement
et de la recherche

Philippe VINÇON

ANNEXE 1 : Formulaire de candidature
Plaidoiries citoyennes de l'enseignement agricole 2020 : « La parole est à l'avenir ! »

A envoyer avant le 27 septembre 2019

Établissement

Nom de l'établissement : _____

Région : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Nom et prénom du chef d'établissement : _____

Référent du projet

Nom - Prénom : _____

Fonction : _____

Courriel : _____

Constitution du groupe

Indiquez s'il s'agit d'une classe, d'un groupe-classe, de représentants élus, écoresponsables….

Groupe : _____

Niveau (x) de formation : _____

Nombre d'élèves/apprentis/étudiants: _____

Personnels (enseignants, CPE…) impliqués dans le projet

Nom - Prénom :_____

Discipline ou service :_____

courriel : _____

Nom - Prénom :_____

Discipline / Service:_____

Nom - Prénom :_____

Discipline /service :_____

Je soussigné(e) _____ directrice/directeur de l'établissement _____confirme notre engagement aux Plaidoiries citoyennes de l'enseignement agricole 2020 « La parole est à l'avenir ! » .

Cachet de l'établissement Signature du Chef d'établissement

ANNEXE 2 – Description du projet

Région :	**Etablissement** :

Titre de la plaidoirie :

Description : *l'Annexe 2 devra comporter trois pages maximum et présenter :*

1. *Le contexte*
2. *Les objectifs*
3. *Les questions soulevées par le sujet*
4. *Les liens avec les référentiels de formation ou socle de connaissances, la pluridisciplinarité, la coopération envisagée au sein du groupe de jeunes, le projet d'établissement*
5. *Les partenaires*
6. *Le fait que l'action puisse faire l'objet d'une valorisation dans l'établissement et sous quelle forme (restitution, journée dédiée, communication médias)*
7. *Le calendrier de réalisation*

ANNEXE 3 – Grille d'évaluation

Seules les candidatures dont les formulaires dûment remplis auront été reçus par voie électronique ou postale le 27 septembre 2019 au plus tard seront examinées. Leur modification (changement d'enseignant porteur du projet, de groupe-classe, etc.) est possible jusqu'à cette date. Cette grille d'évaluation vise à permettre aux candidats d'apprécier les attentes de forme et de fond qui serviront de trame à l'étape de sélection et au jury final.

Projet défendu							
Attendus	Critères	Indicateurs	Évaluation				Observations
			--	-	+	++	
Compréhension des enjeux du projet au regard de la thématique énoncée Articulation du projet avec l'établissement et le contenu des apprentissages	Impact du projet	* Adéquation avec la thématique* * Résolution du problème * Pérennité de l'action					
	Diffusion et transférabilité potentielle	* Communication et événement(s) prévus localement * Universalité de la problématique * Faisabilité du transfert du projet					
	Interdisciplinarité et accompagnement	* Mobilisation de l'établissement (autres classes, instances, associations...)					

Conception de la plaidoirie							
Attendus	Critères	Indicateurs	Évaluation				Observations
			--	-	+	++	
Travail collectif en mode projet Réflexion sur la forme et le fond de la plaidoirie	Coopération au sein du groupe	* Mode de fonctionnement et pluralité du groupe * Justification du mode de fonctionnement * Calendrier de réalisation					
	Forme de la plaidoirie	* Plan de l'intervention orale * Degré et outils de théâtralisation					
	Fond de la plaidoirie	* Qualité de la recherche documentaire * Analyse du problème originel * Description de l'action entreprise					